

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 juillet 2025 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Serge Sasseville, Conseiller du district Peter-McGill
Mme Vicki Grondin, conseillère désignée
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité
Madame Gina Tremblay, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Melissa Lapierre-Grano, cheffe de division des communications et des relations avec les citoyens
Me Anne-Marie Lemieux, secrétaire d'arrondissement
Mme Aline Fokam Massu, agente de recherche
Mme Krisztina Balogh, commandante du poste 21 du Service de police

10.02 - Demandes de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 189, avenue Viger Est : construction d'une dépendance en cour avant (40.06) – aucune intervention
- 300, rue Sainte-Catherine Ouest : un plan d'ensemble d'affichage comportant des enseignes qui ne sont pas accrochées sur la façade et installées devant des fenêtres ainsi que deux enseignes de noms d'immeubles dont la superficie est supérieure à 1 m² (40.07) – aucune intervention
- 1272, rue Ontario Est : taux d'implantation maximal (40.08) – deux interventions :
 - Jérôme Vidry
 - Clément Morrisset
- 740, rue Notre-Dame Ouest : agrandissement en cour avant (40.09) – aucune intervention

10.03 - Demandes d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1900, rue Sherbrooke Ouest : un usage « espace habitable sous le niveau du rez-de-chaussée » (40.10) – aucune intervention
 - 400, rue Sainte-Catherine Est : un usage « occupation événementielle » (40.11) – aucune intervention
 - 475, boulevard De Maisonneuve Est : un usage « occupation événementielle » (40.12) – aucune intervention
 - 2875, rue Hochelaga : des usages « occupation événementielle » et « activité communautaire ou socioculturelle » (40.13) – aucune intervention
-

CA25 240287

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025

Il est proposé par Robert Beaudry
 appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025 en ajoutant le point suivant :

20.18 : Approuver la convention, se terminant le 30 décembre 2027, avec Espace LGBTQ+, pour le projet Espace + Village et accorder une contribution financière de 625 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

12 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 10 questions ont été lues

Nom du demandeur et objet de la question

Gaétan Auger
- Demande de budget discrétionnaire pour le projet pilote de bacs à fleurs et des arbres sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Parthenais et De Lorimier

Jasmine Lail
- Déficit de logements sociaux dans Peter-McGill

.....
Madame Sophie Mauzerolle quitte momentanément.
.....
.....

Retour de madame Sophie Mauzerolle
.....

- Construction de logements sociaux familiaux (3 à 4 chambres à coucher)

Fiona Wells
- Possibilité d'augmenter le nombre de logements sociaux dans Peter-McGill dans le cadre de la stratégie nationale sur le logement
- Mécanisme pour la prise en compte des besoins des personnes à faible revenu

Jean Duval
- Mise en tutelle du SPVM

Jérôme Vidry
- Exclusion de l'Association citoyenne du Village du processus de consultation relative à l'aménagement de la rue Sainte-Catherine
- Moment du début des travaux

François Godin
- Obstruction continue de l'entrée du stationnement situé entre l'avenue Argyle et la rue Overdale
- Mesures à court et à long terme pour empêcher le blocage de l'accès de la ruelle et pour la sécurisation de la population environnante – demande de pose d'un miroir convexe au bout de la ruelle

Marc Provencher
- Adoption d'un règlement interdisant les nuisances sonores causées par les motocyclettes et les voitures modifiées dans les rues de l'arrondissement durant les heures de quiétude

André Gagnon

- Augmentation du trafic sur la rue Lucien-L'Allier à la suite de la construction d'un immeuble de 36 étages entre les rues Lucien L'Allier et de la Montagne
- Ruelle joignant la rue Lucien L'Allier à la rue de la Montagne

Jean Laporte

- Points de réglementation sur les terrasses
- Règlementation sur le bruit des cafés terrasse de grande surface avec DJ, adjacents à des immeubles d'habitation

CA25 240288

Période de questions du public - Prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 28, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1252678006

Période de questions du public – Prolongation

Christine Caron

- Responsabilité des propriétaires d'établissements qui génèrent le bruit en lieu et place des résidents et des équipes de l'arrondissement
- Demande de rencontre technique avec l'Association des résidents du Vieux-Montréal relativement au Règlement sur le bruit notamment sur les rues St-Paul et Mc Gill – **dépôt de document**

Daniel Thiffault

- Permis résidentiel pour le 1010, rue Beaudry

Diane Léveillé

- Plaintes relatives au bruit causé par le polo-vélo au parc des Vétérans
- Refus de partage de la patinoire du parc des Vétérans avec les autres citoyens par les pratiquants du polo vélo

Questions écrites

Diane Léveillé

- *Questions posées en public*

Gaumer

- Relocalisation de l'unité de climatisation de type industriel de l'organisme Spectre de rue
- Hauteur, à partir du niveau du sol des équipements et cheminées, nécessaire à l'évacuation et traitement des fumées toxiques

Chloé Grondreau

- Bruit généré par la station des vélos en libre-service Bixi nouvellement installée à côté du 1956, rue Dufresne

Ben

- Insécurité grandissante dans Sainte-Marie et avenir du quartier

Jean Carrier (Syndicat des copropriétaires du 2091, rue Beaudry)

- Opposition à l'agrandissement du site supervisé de Spectre de rue, insécurité des résidents et quiétude menacée par cet agrandissement

Louise Frigon

- Aménagement d'un site d'injections supervisées près d'un centre de la petite enfance

Christelle Perrine

- Demande de report de la dérogation mineure au 1272, rue Ontario Est

- Demande de consultation du Service des incendies pour la cour arrière de ce bâtiment

Richard Morissette

- Bruit généré par la station des vélos en libre-service Bixi nouvellement installée à côté du 1962, rue Dufresne

Gregory Gstalder

- Gestion à court terme de la cohabitation avec les personnes en situation d'itinérance et celles souffrant de problèmes de santé mentale causant des incidents sur la rue Ontario, entre les rues Atateken et Papineau,

- Gestion à moyen et long terme pour rendre le quartier vivable pour les familles

Olivier Lauzon – Table de quartier Peter-McGill et Comité de logement Ville-Marie

- Dépôt de recommandations rédigées conjointement par les citoyens et différents acteurs du milieu –
dépôt de document

10.06 - Période de questions des membres du conseil

- aucune question

CA25 240289

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240290

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2025

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1257768011

CA25 240291

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 juin 2025

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1257768012

CA25 240292

Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 25 juin 2025

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 25 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1257768013

CA25 240293

Dépôt d'un procès-verbal de correction du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), CA-24-182.142, adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2025 (CA25 240226) afin de corriger la numérotation du titre et des articles insérés par l'article 15

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), CA-24-182.142, adopté à la séance du Conseil d'arrondissement du 10 juin 2025 (CA25 240226) afin de corriger la numérotation du titre et des articles insérés par l'article 15.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1254957005

CA25 240294

Approuver la catégorisation obtenue par les organismes Inter-Val 1175 et la Corporation Maison Lucien-L'Allier en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la catégorisation obtenue par les organismes Inter-Val 1175 et la Corporation Maison Lucien-L'Allier, Montréal en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

Inter-Val 1175	B
Corporation Maison Lucien-L'Allier, Montréal	B

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1251920010

CA25 240295

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1252678006

CA25 240296

Accorder un contrat à LE GROUPE CENTCO INC., pour l'installation de compteurs d'eau sur plusieurs installations de l'arrondissement - Autoriser une dépense totale de 217 164,78 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public VMP-25-009 (5 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder à LE GROUPE CENTCO INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de compteurs d'eau sur plusieurs installations de l'arrondissement, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 180 970,65 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-25-009;

D'autoriser une dépense de 36 194,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de LE GROUPE CENTCO INC.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1258491002

CA25 240297

Accorder un contrat à 9110-8027 Qc inc. (Escouade l'atelier) pour la fabrication et l'installation de neuf structures d'exposition culturelle extérieures et permanentes pour le Quartier culturel des Faubourgs. Autoriser une dépense totale de 177 277,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21022 (4 soumissionnaires conformes)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder un contrat à 9110-8027 Qc inc. (Escouade l'atelier) pour la fabrication et l'installation de neuf structures d'exposition culturelle extérieures et permanentes pour le Quartier culturel des Faubourgs et d'autoriser une dépense totale de 177 277,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 25-21022;

D'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1259891001

CA25 240298

Autoriser une prolongation du contrat de 9176-7277 Québec inc.(Go Cube inc.), pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} août 2025 au 1^{er} août 2026, pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 157 990,14 \$, taxes incluses, majorant la dépense totale autorisée à 601 563,69 \$ - Appel d'offres public 22-19658 (1 soumissionnaire)

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA22 240469 adoptée lors de sa séance du 6 novembre 2022, accordé un contrat de 443 573,55 \$, taxes incluses, à 9176-7277 Québec inc.(Go Cube inc.) pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une durée de 3 ans avec option de prolongation et autorisé une dépense maximale de 443 573,55 \$ - appel d'offres public 22-19658 (1 soumissionnaire);

Attendu qu'afin de poursuivre les services d'entreposage des biens déposés sur le domaine public lors des procédures d'éviction, l'Arrondissement va se prévaloir de la clause 15.02 Renouvellement :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une prolongation du contrat de 9176-7277 Québec inc.(Go Cube inc.), pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} août 2025 au 1^{er} août 2026, pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 157 990,14 \$, taxes incluses, majorant la dépense totale autorisée à 601 563,69 \$ - Appel d'offres public 22-19658 (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1255876004

CA25 240299

Accorder un contrat à Ceveco inc., pour des travaux de remplacement de pavés de béton dans le Quartier des Spectacles - Autoriser une dépense totale de 1 484 656,36 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public VMP-25-007 (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de pavés de béton dans le Quartier des Spectacles, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 1 187 725,09 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-25-007;

D'autoriser une dépense de 178 158,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 118 772,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1256937002

CA25 240300

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de planage de la chaussée dans différentes rues locales (PCPR et PRR 2025) - Autoriser une dépense totale de 502 786,24 \$, taxes, contingences et frais de surveillance inclus - Appel d'offres public VMP-25-012 (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de planage de la chaussée dans différentes rues locales, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 386 758,65 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-25-012;

D'autoriser une dépense de 77 351,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 38 675,86 \$, taxes incluses, à titre de budget pour frais de surveillance;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1256937005

CA25 240301

Résilier le contrat de services accordé à l'organisme Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie, relativement à l'entretien, l'accueil et la surveillance du Centre Sainte-Catherine-d'Alexandrie en date du 31 juillet 2025 / Approuver la nouvelle convention de services et accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie afin d'assurer l'entretien du Centre Sainte-Catherine-d'Alexandrie pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2025, et autoriser une dépense maximale de 24 173 \$, toutes taxes incluses

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA24 240520 adoptée lors de sa séance du 10 décembre 2024, approuvé la convention de services professionnels et accordé un contrat de gré à gré à Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie afin d'assurer l'entretien, l'accueil et la surveillance du Centre Sainte-Catherine d'Alexandrie pour l'année 2025, et autoriser une dépense maximale de 76 188,28 \$, taxes incluses;

Vu que les services d'accueil et de surveillance sont désormais intégrés à la convention de prêt d'immeuble :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De résilier le contrat de services accordé à l'organisme Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie, approuvé par la résolution CA24 240520, relativement à l'entretien, l'accueil et la surveillance du Centre Sainte-Catherine-d'Alexandrie en date du 31 juillet 2025;

De payer à l'organisme Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-D'Alexandrie la somme restante de 12 698,06 \$ pour couvrir les coûts des services encourus pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2025;

De retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 31 745,07 \$;

D'accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie pour assurer l'entretien du centre Sainte-Catherine-d'Alexandrie du 1^{er} août au 31 décembre 2025;

D'autoriser une dépense maximale de 24 173 \$, taxes incluses;

D'approuver la convention de services à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1254105008

CA25 240302

Approuver la convention de prêt d'immeuble pour le Centre Sainte-Catherine d'Alexandrie situé au 1700, rue Atateken à l'organisme Centre communautaire Sainte-Catherine d'Alexandrie à titre gratuit pour la réalisation d'activités de loisirs pour la période du 1^{er} août 2025 au 30 juin 2027

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention de prêt d'immeuble pour le Centre Sainte-Catherine d'Alexandrie situé au 1700, rue Atateken à l'organisme Centre communautaire Sainte-Catherine d'Alexandrie, à titre gratuit, pour la réalisation d'activités de loisirs pour la période du 1^{er} août 2025 au 30 juin 2027.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1254105007

CA25 240303

Approuver la convention avec l'organisme Rencontres-Cuisines pour l'animation de projets d'agriculture urbaine pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2025 et accorder un soutien financier maximal de 14 986,75 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 août 2025, avec l'organisme Rencontres-Cuisines pour l'animation de projets d'agriculture urbaine;

D'accorder à cette fin, une contribution financière maximale de 14 986,75 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1254105011

CA25 240304

Approuver la convention, se terminant le 30 août 2025, avec la Fondation JIA, pour finaliser le projet Faire rayonner le Quartier chinois : au-delà des frontières et accorder une contribution financière de 18 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 août 2025, avec La Fondation JIA pour le projet Faire rayonner le Quartier chinois: au-delà des frontières;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 18 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1252840016

CA25 240305

Approuver les conventions, se terminant au plus tard le 30 juin 2026, avec Montréal la plus heureuse et Voies culturelles des faubourgs dans le cadre de l'édition 2025 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 45 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions, se terminant au plus tard le 30 juin 2026, avec Montréal la plus heureuse et Voies culturelles des faubourgs dans le cadre de l'édition 2025 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 10 000 \$ à Montréal la plus heureuse;
- 35 000 \$ à Voies culturelles des faubourgs;

D'imputer cette dépense totale de 45 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1254680006

CA25 240306

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.18.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240307

Approuver les conventions, se terminant au plus tard le 30 mai 2026, avec le Collectif d'édition et d'impression La Guillotine et la Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG) dans le cadre de l'édition 2025 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » et accorder une contribution totale de 23 500 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions, se terminant au plus tard le 30 mai 2026, avec le Collectif d'impression La Guillotine et la Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG) dans le cadre de l'édition 2025 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 5 000 \$ à Collectif d'édition et d'impression La Guillotine;
- 18 500 \$ à Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG);

D'imputer cette dépense totale de 23 500 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1254680007

CA25 240308

Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2026, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, Inter-Action du quartier Peter-McGill et la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent pour le soutien au développement social des quartiers, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Accorder à cette fin une contribution totale de 94 839 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2026, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, Inter-Action du quartier Peter-McGill et la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent pour le soutien au développement social des quartiers, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'accorder à cette fin les contributions suivantes :

- 32 613 \$ à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud;
- 31 113 \$ à l'Inter-action du quartier Peter-McGill;
- 31 113 \$ à la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent;

D'imputer cette dépense totale de 94 839 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1255179004

CA25 240309

Approuver la convention, se terminant le 30 avril 2026, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud afin de soutenir les démarches et actions du Chantier d'accompagnement des grands projets du Centre-Sud. Accorder, dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social, une contribution totale de 25 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 30 avril 2026, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud afin de soutenir les démarches et actions du Chantier d'accompagnement des grands projets du Centre-Sud;

D'accorder, dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social, une contribution totale de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1255179005

CA25 240310

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec Go Jeunesse afin de soutenir les activités de la Ligue de basketball du Centre-Sud (LBCS) qui contribuent à la prévention en sécurité urbaine - Accorder à cette fin une contribution totale de 10 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec Go Jeunesse afin de soutenir les activités de la Ligue de basketball du Centre-Sud (LBCS) qui contribuent à la prévention en sécurité urbaine;

D'accorder à cette fin une contribution totale de 10 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1255179006

CA25 240311

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2026, avec le Comité Logement Ville-Marie de Montréal pour la réalisation du projet « Une porte pour tou-te-s » et accorder une contribution de 25 000 \$, incluant les taxes si applicables

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2026, avec le Comité Logement Ville-Marie de Montréal pour la réalisation du projet *Une porte pour tou-te-s*;

D'accorder une contribution de 25 000 \$, incluant les taxes si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1255179007

CA25 240312

Approuver les conventions de contribution financières, se terminant le 30 septembre 2025, avec six (6) organismes à but non lucratif dans le cadre du « Programme accessibilité aux loisirs » de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder des contributions financières totalisant 30 000 \$ à cette fin

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver six conventions, se terminant le 30 septembre 2025, dans le cadre du « Programme accessibilité aux loisirs » de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder à cette fin, les contributions suivantes :

- 2 353 \$ à l'Association les Chemins du soleil;
- 10 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.;
- 3 529 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 4 706 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 7 059 \$ à la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart;
- 2 353 \$ à Go jeunesse.

D'imputer cette dépense totale de 30 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1259693006

CA25 240313

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 25 450 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 4 000 \$ à Le Sac à dos;
- 4 000 \$ au Comité logement Ville-Marie;
- 3 000 \$ au FEEJAD;
- 500 \$ au Jardin communautaire et collectif Ambroise-Casale;
- 500 \$ au Jardin communautaire des 50 Citoyens;
- 2 000 \$ à la Société écocitoyenne de Montréal;
- 450 \$ à la Coopérative Cercle Carré;
- 4 000 \$ au Regroupement partage;
- 1 000 \$ à la Coop La Livrerie;
- 2 000 \$ au Festival ludique International de Montréal;
- 4 000 \$ au Studio ZX;

D'imputer cette dépense totale de 25 450 \$ conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1254957006

CA25 240314

Approuver la convention, se terminant le 30 décembre 2027, avec Espace LGBTQ+, pour le projet Espace + Village et accorder une contribution financière de 625 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 30 décembre 2027, avec Espace LGBTQ+ pour le projet Espace + Village;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 625 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1252840015

CA25 240315

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.05.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240316

Approuver la répartition des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2024 de l'arrondissement de Ville-Marie établis à 9 800 700 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2024 de la Ville de Montréal

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la répartition des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2024 de l'arrondissement de Ville-Marie, totalisant 9 800 700 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2024 de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1255958001

CA25 240317

Autoriser une dépense de 500 425 \$, taxes incluses, pour le financement des travaux de réaménagement du nord de la place Émilie-Gamelin, dans le cadre du projet de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro Berri-UQAM

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense de 500 425 \$, taxes incluses, pour le financement des travaux de réaménagement du nord de la place Émilie-Gamelin, dans le cadre du projet de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro Berri-UQAM;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1258853005

CA25 240318

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2025

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1257768014

CA25 240319

Accepter la contribution financière de 87 325 \$ octroyée à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) dans le cadre du programme Circonflexe de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accepter la contribution financière de 87 325 \$ dans le cadre du programme Circonflexe du Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM);

D'encaisser cette contribution conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1251920009

CA25 240320

Autoriser un virement budgétaire net de 1 300 \$ du budget de fonctionnement en provenance de la Division de la gestion immobilière et des ressources matérielles de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2025 afin d'acquérir 2 licences logiciel TEAMS et d'autoriser l'ajustement récurrent de ce même montant à la base budgétaire à compter de l'année 2026

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser un virement budgétaire net de 1 300 \$ du budget de fonctionnement en provenance de la Division de la gestion immobilière et des ressources matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des technologies de l'information (STI) pour l'année 2025 afin d'acquérir 2 licences logiciel Microsoft Teams Pro;

D'autoriser l'ajustement récurrent de ce même montant à la base budgétaire pour une période de trois (3) ans, soit de 2026 à 2028;

D'imputer cette dépense tel qu'indiqué dans les interventions financières.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1256081002

CA25 240321

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240322

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 28 juillet au 13 septembre 2025

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public du 28 juillet au 13 septembre 2025 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit:

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 775 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 706 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 241 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, articles 7 et 21), l'ordonnance P-12.2, o. 262 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1255703009

CA25 240323

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 5e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 5^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 414 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 776 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 707 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 242 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 263 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés. ;

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1255907006

CA25 240324

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements sur la Place de la Création du 10 juillet au 28 août 2025

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 777 concernant la tenue d'événements sur la Place de la Création du 10 juillet au 28 août 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1258188011

CA25 240325

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements sur le parterre avant de la Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ) du 8 juillet au 15 octobre 2025

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 778 concernant la tenue d'événements artistiques sur le parterre avant de la Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ) du 8 juillet au 15 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1258188012

CA25 240326

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements dans la cour du pavillon Hubert-Aquin de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et la cour avant de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes du 8 juillet au 15 octobre 2025

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 779 concernant la tenue d'événements dans la cour du pavillon Hubert-Aquin de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et la cour avant de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, du 8 juillet au 15 octobre 2025

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1258188013

CA25 240327

Accorder une dérogation mineure relativement aux dispositions concernant la construction d'une dépendance dans une cour avant, prescrites au Règlement d'urbanisme 01-282, pour le bâtiment situé au 189, avenue Viger Est, conformément au Règlement sur les dérogations mineures

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder une dérogation mineure notamment à l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement aux dispositions concernant la construction d'une dépendance dans une cour avant, pour le bâtiment situé au 189, avenue Viger Est, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1255289003

CA25 240328

Accorder une dérogation mineure relativement à un plan d'affichage comportant des enseignes installées dans un soffite, des enseignes sur vitrage d'une superficie supérieure à 2 m² et des enseignes de nom d'immeubles à une hauteur inférieure à 16 m et d'une superficie supérieure à 1 m² pour le bâtiment situé au 300, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder une dérogation mineure notamment aux articles 501, 504 et 540 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à un plan d'affichage comportant des enseignes installées dans un soffite, des enseignes sur vitrage d'une superficie supérieure à 2 m² et des enseignes de nom d'immeubles à une hauteur inférieure à 16 m et d'une superficie supérieure à 1 m² pour le bâtiment situé au 300, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) installer les enseignes non conformes aux articles 501 et 504 à une hauteur située entre une porte de la façade du rez-de-chaussée et les allèges des fenêtres de l'étage immédiatement supérieur à celle-ci;
- b) limiter la superficie maximale d'une enseigne de nom d'immeuble, lorsqu'elle est installée à une hauteur inférieure à 16 m, à 1,6 m²;
- c) interdire l'installation d'une enseigne de nom d'immeuble à une hauteur supérieure à 30 m, lorsqu'une enseigne de nom d'immeuble est installée à une hauteur inférieure à 16 m et que sa superficie est supérieure à 1 m².

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1257303004

CA25 240329

Accorder une dérogation mineure relativement au taux d'implantation maximal pour le bâtiment situé au 1272, rue Ontario Est, conformément au Règlement sur les dérogations mineures

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder une dérogation mineure notamment à l'article 49 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement au taux d'implantation maximal prescrit pour le bâtiment situé au 1272, rue Ontario Est, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008);

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) le taux d'implantation du bâtiment ne peut excéder 87 %.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1254272004

CA25 240330

Accorder une dérogation mineure relativement à la hauteur minimale et à la marge latérale minimale pour le bâtiment situé au 740, rue Notre-Dame Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder une dérogation mineure notamment aux articles 11 et 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à la construction d'un agrandissement du niveau du rez-de-chaussée en marge avant pour le bâtiment situé au 740, Notre-Dame Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) déposer un plan d'aménagement paysager au moment de la première demande de permis de construction visée par cette autorisation ;
- b) soumettre une demande de permis de construction visé par cette autorisation à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant le critère suivant :
 - i. Le toit de la nouvelle construction doit s'aligner sur les meneaux horizontaux de la façade du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1257400005

CA25 240331

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel pour le remplacement d'un espace non habitable en espace habitable sous le niveau du rez-de-chaussée pour le bâtiment situé au 1900, rue Sherbrooke Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « pour le remplacement d'un espace non habitable en espace habitable situé sous le niveau du rez-de-chaussée », prévu au paragraphe 13° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à l'occupation par un espace habitable d'une superficie maximale de 94 m², du niveau immédiatement inférieur au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1900, rue Sherbrooke Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1254869009

CA25 240332

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.16.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240333

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « occupation événementielle » relativement à l'occupation de la cour intérieure de l'immeuble situé au 400, rue Sainte-Catherine Est, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « occupation événementielle » relativement à l'occupation de la cour intérieure de l'immeuble situé au 400, rue Sainte-Catherine Est, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

a) Limiter la durée de l'autorisation jusqu'au 15 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1256645004

CA25 240334

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « occupation événementielle » relativement à l'occupation du parvis de l'immeuble situé au 475, boulevard De Maisonneuve Est, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « occupation événementielle » relativement à l'occupation du parvis de l'immeuble situé au 475, boulevard De Maisonneuve Est, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

a) Limiter la durée de l'autorisation jusqu'au 15 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1256645005

CA25 240335

Autoriser, l'exercice de deux usages conditionnels, « occupation événementielle » et « activité communautaire ou socioculturelle » pour le bâtiment situé au 2875, rue Hochelaga, et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser, l'exercice de deux usages conditionnels, « occupation événementielle » et « activité communautaire ou socioculturelle » pour le bâtiment situé au 2875, rue Hochelaga, et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation de la condition suivante pour l'usage « occupation événementielle »:

a) Limiter la durée de l'autorisation pour une période de 24 mois.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1256926002

CA25 240336

Adopter le Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-218) - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-218), lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2025 par sa résolution CA25 240281;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-218) » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2025 par sa résolution CA25 240281;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-397 intitulé « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-218) ».

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1254957003

CA25 240337

Adopter le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ainsi que le Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M. c. O-1) en vue d'assurer une concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement le 10 juin 2025 et l'a soumis à une consultation publique le 25 juin 2025 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Attendu que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-282.143 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ainsi que le Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M. c. O-1) » en vue d'assurer une concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1256645003

CA25 240338

Adopter, avec changements, le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) à l'égard de la terminologie des établissements d'hébergement touristique et des catégories d'usages - 2^e projet de règlement

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 10 juin 2025 et l'a soumis à une consultation publique le 25 juin 2025 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter, avec modifications, le deuxième projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » à l'égard de la terminologie des établissements d'hébergement touristique et des catégories d'usages.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1254869008

CA25 240339

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie afin de modifier les normes encadrant les permis d'occupation périodique du domaine public, soit les café-terrasses et les placotoirs - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie » afin de modifier les normes encadrant les permis d'occupation

périodique du domaine public, soit les café-terrasses et les placotoirs, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

1256645006

Levée de la séance

70.01

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 9 septembre 2025 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 20.

Valérie Plante
Mairesse

Anne-Marie LEMIEUX
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA25 240345 lors de la séance du conseil tenue le 9 septembre 2025.